Plan Local d'Urbanisme

Communauté de Communes du Terroir de la Truffe

SOUS PRÉFECTURE BERGERAC
21 NOV. 2006
ARRIVÉE

PRESCRIT par délibération du conseil communautaire
le : 30/07/2002

ARRETE par délibération du conseil communautaire
le : 04/10/2005

MIS A L'ENQUETE publique par arrêté du président
le : 23/02/2006

APPROUVE par délibération du conseil communautaire
le : 18/10/2006

PIECE N°:5d1

Liste des Servitudes d'utilité publique

Avec le concours de:

Conseil Général de la Dordogne

Pays du Grand Bergeracois

direction départementale de l'Équipement Dordogne

1- Mode d'emploi

Si votre terrain est touché par une servitude d'utilité publique (voir pièce n° 5 XX) – planche des servitudes d'utilité publique) :

- vous relevez la référence de cette servitude sur le plan correspondant
- vous recherchez, dans le tableau ci-après, celle qui correspond à cette référence,

Le tableau fournit, à titre indicatif, les références concernant cette servitude notamment les références réglementaires et les services à consulter.

Les principales caractéristiques des servitudes existant sur la commune sont ensuite fournies à titres d'annexes sous formes de fiches.

2- Les fiches sont données dans l'ordre suivant :

AC 1	Conservation du patrimoine culturel – Monuments historiques Servitudes de protection du patrimoine des monuments historiques classés ou inscrits
AC2	Conservation du patrimoine culturel : Monuments naturels et sites Servitudes de protection du patrimoine des monuments naturels et sites classés ou inscrits
AC4	Conservation du patrimoine architectural et urbain Servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain résultant de l'instauration de la ZPPAUP
AS 1	Conservation du patrimoine naturel – Conservation des eaux Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
EL 3	Utilisation de certaines ressources et équipements – Communication et cours d'eau Servitudes liée aux chemins de halage le long des voies navigables ou flottables
EL 7	Utilisation de certaines ressources et équipements – Communications – Réseau routier - Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementale ou communales, - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.
I 4	Utilisation de certaines ressources et équipements – Energie – Electricité Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
T1	Utilisation de certaines ressources et équipements – Communications et voies ferrées Servitudes attachées aux chemins de fer.

3- Services concernés :

Code servitude	Service responsable	Adresse	Code service
AC 1 ou AC 2	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne	3, rue Limogeanne B.P. 9021 24019 Périgueux Cedex	S.D.A.P.
AC4	Direction régionale de l'environnement	95, rue de la Liberté 33073 Bordeaux Cedex	D.I.R.E.N.
AS 1	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Cité administrative 24016 Périgueux Cedex	D.D.A.S.S.
EL 7	Direction des Routes Départementales	Cité administrative 24016 Périgueux Cedex	D.R.D.
I 4	Centre de Distribution Mixte EDF-GDF	23, rue des deux Ponts 2085 24002 Périgueux Cedex	EDF.Pgx
JS 1	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	30, rue Chanzy 24016 Périgueux Cedex	D.D.J.S.
T 1	Direction régionale de la S.N.C.F. Région de Bordeaux	54 bis, rue Amédée St Germain 33077 Bordeaux Cedex	S.N.C.F. Bx

AC1 : Conservation du patrimoine culturel : Monuments historiques

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols		Acte instituant la servitude	Service
Paunat :			
- Eglise	M.H.C	Arrêté du 09/07/1956	SDAP
- Maison dite « La Recette »	I.S	Arrêté P du 20/10/1998	SDAP
- Terrains situés aux abords de l'église	I.S	Arrêté du 12/03/1959	SDAP
Ste Alvère :			
- Restes de la Tour des Dames	I.S	Arrêté du 22/08/1949	SDAP
- Eglise St-Pierre-es-liens	I.S	Arrêté du 17/10/1995	SDAP
- Croix située place de la Liberté devant l'église	I.S	Arrêté du 17/10/1995	SDAP
St Laurent des Bâtons			
- Château St Maurice	I.S	Arrêté du 22/05/1974	SDAP
Trémolat			
- Eglise	M.H.C	Arrêté du 04/09/1913	S.D.A.P.
- Porche de l'ancienne église St Hilaire	I.S	Arrêté du 25/07/1955	S.D.A.P.

AC2 : Conservation du patrimoine culturel : Monuments naturels et sites :

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols		Acte instituant la servitude	Service
Paunat :			
- Cingle de Limeuil	S.C	Arrêté du 31/10/1985	SDAP
Trémolat			
- Cingle de Limeuil	S.C	Décret du 31/10/1985	SDAP
- Cingle de Trémolat	S.I	Arrêté du 09/08/1965	SDAP

AC4 : Conservation du patrimoine architectural et urbain

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)	Arrêté Préfet de région du 04/03/1994	DIREN

AS1 : Conservation du patrimoine naturel - Conservation des eaux

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
<u>Paunat:</u> Source et forage du Falgueyret	AP du 08/07/2003	DDAF
<u>Ste Alvère :</u> Source et forage du Falgueyret Captage « Le Falgueyret » (source de Pradelle »	AP du 08/07/2003 AP du 28/07/1970	DDAF DDASS
<u>Trémolat</u> Sources du Vivier, du Gour	DUP du 04/02/1988	SIAEP

EL3 : Utilisation de certaines ressources et équipements – Communication et cours d'eau

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
<u>Paunat:</u> Rivière « La Dordogne »	De plein droit	DDE/SPE
<u>Trémolat</u> Sources du vivier, du Gour	De plein droit	DDE/SPE

EL7 : Utilisation de certaines ressources et équipements – Alignements (Département)

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
Ste Alvère CD2 – traversée du bourg CD 32 – Traversée du bourg CD 30 – Traversée du lieu-dit « Le Maine »	 Arrêté du 26/04/1881 Arrêté du 26/04/1881 Arrêté du 20/04/1922	 DRD DRD DRD

I4 : Utilisation de certaines ressources et équipements – Energie électrique)

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
<u>Ste Alvère</u> - Diverses lignes MT et BT	Conventions amiables	EDF Pgx
<u>St Laurent des bâtons :</u> - Diverses lignes MT et BT	De plein droit	EDF Pgx
<u>Trémolat :</u> - Diverses lignes MT et BT	Conventions amiables	EDF Pgx

T1 : Utilisation de certaines ressources et équipements – Communications et voies ferrées

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
Trémolat : - Ligne Libourne – Le Buisson	De droit	SNCF Bx

JS1 : Conservation du patrimoine sportif – Installations sportives

Servitudes de droit public affectant l'utilisation des sols	Acte instituant la servitude	Service
Paunat, Ste Alvère et Trémolat : - Installations sportives	Convention	DDJS
St Laurent des Bâtons : *Servitude applicable sans formalité à tous les équipements privés dont le financement a été assuré par une ou des personne morales de droit public pour une partie au moins égale à 20% de la dépense subventionnable.*		DDJS